



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/44/L.41/Add.1
17 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 149 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Colombie, Cuba, Chypre, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, Guyana, Inde, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Allemagne, République fédérale d', Belgique, Chine, Costa Rica, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jordanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mauritanie, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suriname, Tunisie et Viet Nam

